

**RÉFORME DU MODÈLE
DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS
DOCUMENT DE CONSULTATION**



Avril 2015

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

An equivalent publication is available in English under the title University Funding Model Reform Consultation Paper, 2015.

Cette publication est aussi affichée sur le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités au www.ontario.ca/MFCU.
15-002 • ISBN 978-1-4606-5762-1 (PDF) © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2015

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 Objet de la consultation	5
1.2 L'éducation postsecondaire en Ontario	5
2. Modèle actuel de financement en Ontario	8
2.1 Structure actuelle	8
3. Réforme du modèle de financement des universités	11
3.1 Objet	11
3.2 Principaux principes	11
3.2.1 <i>Améliorer la qualité et l'expérience globale des étudiants</i>	11
3.2.2 <i>Appuyer le processus existant de différenciation</i>	11
3.2.3 <i>Assurer la viabilité financière</i>	12
3.2.4 <i>Améliorer la transparence et la reddition de comptes</i>	12
4. Processus de participation	13
4.1 Approche générale	13
4.2 Questions pour la discussion	13
4.3 Composantes clés de la participation	14
4.3.1 <i>Processus de participation</i>	15
4.3.2 <i>Résumé de la consultation</i>	15

1. Introduction

1.1 Objet de la consultation

Le 12 mars 2015, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que pour poursuivre la transformation du secteur de l'éducation postsecondaire il lançait des consultations sur la modernisation du modèle de financement des universités. Ce document de consultation présente le processus de participation et met l'examen du modèle de financement dans le contexte du plan général du gouvernement visant l'éducation postsecondaire. Financer les universités en accordant une place plus importante à la qualité, à la viabilité et à la transparence fait partie du plan économique du gouvernement pour l'Ontario.

1.2 L'éducation postsecondaire en Ontario

Les Ontariens, comme tant de gens dans le monde, reconnaissent l'importance de l'éducation et de la formation postsecondaires. Étant donné que sept nouveaux emplois sur dix en Ontario exigent une forme d'éducation ou de formation postsecondaire, un diplôme d'études secondaires ne suffit plus. Le gouvernement de l'Ontario, à l'instar de beaucoup d'autres gouvernements du monde, sait que la prospérité de l'Ontario dépend de personnes qui ont un emploi et sont productives.

Ce que vise l'Ontario pour son secteur de l'éducation postsecondaire est d'avoir un système accessible, de haute qualité, offrant une expérience d'apprentissage axée sur les étudiants et qui appuie le développement socioéconomique et la viabilité et la responsabilité financières.

Depuis plus de dix ans, le gouvernement de l'Ontario a considérablement accru ses investissements dans l'enseignement postsecondaire, notamment en augmentant les subventions de fonctionnement des établissements de plus de 83 pour cent depuis 2002-2003. Cet effort financier a contribué à une expansion sans précédent de l'accès à l'éducation postsecondaire. Le secteur universitaire de l'Ontario accueille

maintenant plus de 408 000 étudiants, une hausse de plus de 124 000 depuis 2002-2003. Il a été possible de répondre à cette demande grâce à l'engagement des établissements postsecondaires de la province à améliorer l'accès et à leur volonté de répondre à la hausse des demandes d'inscription.

La croissance des inscriptions, le principal élément des revenus de fonctionnement des universités, ralentira à moyen terme en raison de facteurs démographiques. Cela pourrait augmenter les contraintes budgétaires de certaines universités si les coûts excèdent la croissance des revenus. Le gouvernement ne peut plus effectuer d'investissements dans l'éducation postsecondaire à des niveaux comparables à ceux faits récemment. Le gouvernement et les établissements doivent par conséquent chercher une autre solution ensemble.

La politique gouvernementale de différenciation pose les jalons d'un changement général en donnant les attentes du gouvernement et en alignant les mandats des collèges et universités de l'Ontario sur les priorités gouvernementales.

Le *Cadre stratégique de l'Ontario pour la différenciation du système d'éducation postsecondaire*, publié en 2013, expose cette vision en donnant une directive claire en vue de la transformation. Voici les objectifs du cadre :

- ◆ Réorienter les établissements pour que la croissance de leurs effectifs ne soit plus le point central de leurs efforts;
- ◆ Réduire les chevauchements inutiles;
- ◆ Veiller à ce que les mandats des établissements s'alignent sur les priorités gouvernementales (y compris la viabilité financière aux niveaux des établissements et du système en misant sur divers atouts des programmes);
- ◆ Renforcer le rôle du Ministère en tant qu'intendant du système.

À la suite de la publication de ce cadre, le gouvernement a négocié et signé des ententes de mandat stratégique avec chacun des 45 collèges et universités subventionnés de la province.

Le Ministère collabore étroitement avec le secteur sur plusieurs points prioritaires clés qui appuient la transformation de l'éducation postsecondaire. Il s'agit entre autres de l'investissement dans le transfert de crédits au moyen du Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert, afin de donner aux étudiants davantage de latitude à l'égard de leur apprentissage (où, quand et comment apprendre). De plus, le Ministère a travaillé avec le secteur pour créer Apprentissage en ligne Ontario, un centre d'excellence pour l'apprentissage facilité par la technologie. Par ailleurs, le Ministère a publié un cadre stratégique visant à mieux aligner la capacité future d'immobilisations sur la croissance à long terme de la demande, afin que davantage d'étudiants aient accès à une éducation postsecondaire de qualité près de chez eux et que nous construisions les bons locaux aux bons endroits.

Une prochaine étape clé du plan de transformation est la réforme du modèle de financement promise lors des négociations des ententes de mandat stratégique. Cette réforme devrait contribuer à réaliser à la fois la différenciation et la transformation. Cette initiative devra, avant tout, préserver et améliorer la qualité de l'enseignement et l'excellence des établissements tout en respectant une structure de coûts financièrement viable. Il faudra pour cela soigneusement équilibrer l'intendance gouvernementale et le leadership des établissements, et renforcer la transparence et la responsabilité financière du gouvernement et des établissements envers le public et les étudiants.

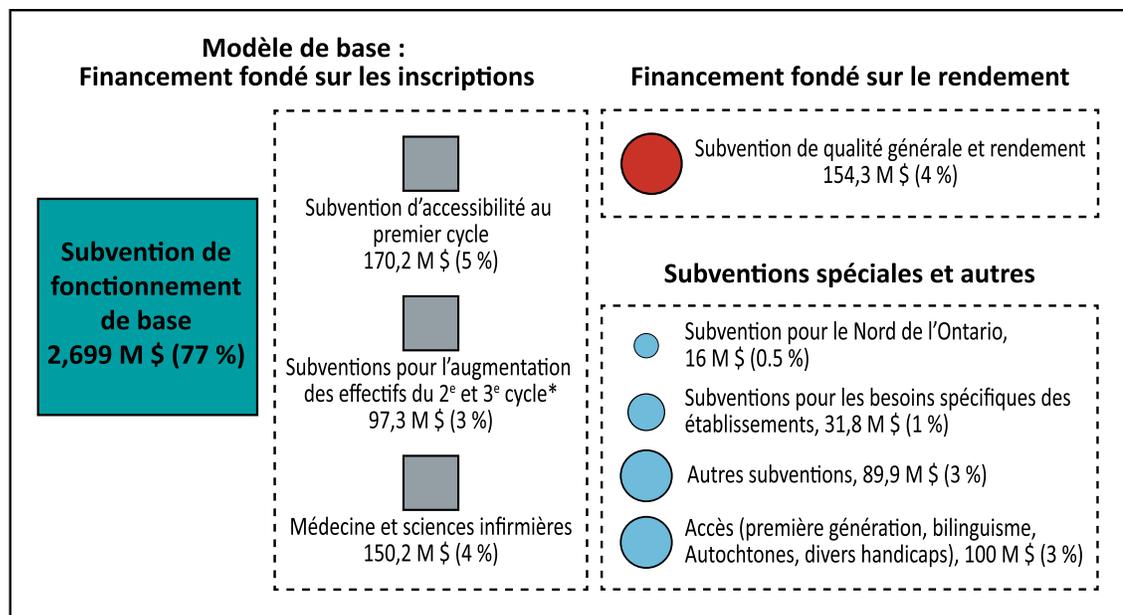
2. Modèle actuel de financement en Ontario

2.1 Structure actuelle

Cette consultation portera sur les subventions annuelles de fonctionnement des universités allouées selon le modèle de financement. Ce qui représente un investissement gouvernemental d'environ 3,5 millions de dollars. Le financement demeurera globalement stable.

Le but de ce modèle est d'offrir une méthode équitable et équilibrée pour déterminer la part de la subvention provinciale de fonctionnement à allouer à chaque établissement. Le modèle de financement des universités de l'Ontario vise à assurer un degré raisonnable d'équité dans la distribution de l'aide financière du gouvernement, mais pas à déterminer le degré général de financement dans le système.

Selon le modèle actuel de financement, les subventions ont été distribuées de la manière suivante en 2014-2015 :



Le modèle de financement comprend trois éléments :

1. Le modèle de base fondé sur les inscriptions. Le montant de la subvention de fonctionnement de base repose sur les inscriptions au fil du temps. Il a pour but d'assurer un degré de stabilité et de prévisibilité qui permet aux universités d'effectuer une planification pluriannuelle.

La subvention d'accessibilité au premier cycle, les subventions pour l'augmentation des effectifs du 2^e et 3^e cycle et les subventions pour la médecine et les sciences infirmières favorisent les nouvelles inscriptions et la croissance.

Combinées à la subvention de fonctionnement de base, les subventions du modèle de base appuient les besoins des étudiants inscrits pendant l'année en cours. Le Ministère impose un plafond pour les inscriptions subventionnées aux programmes d'études supérieures, en médecine et en sciences de l'éducation.

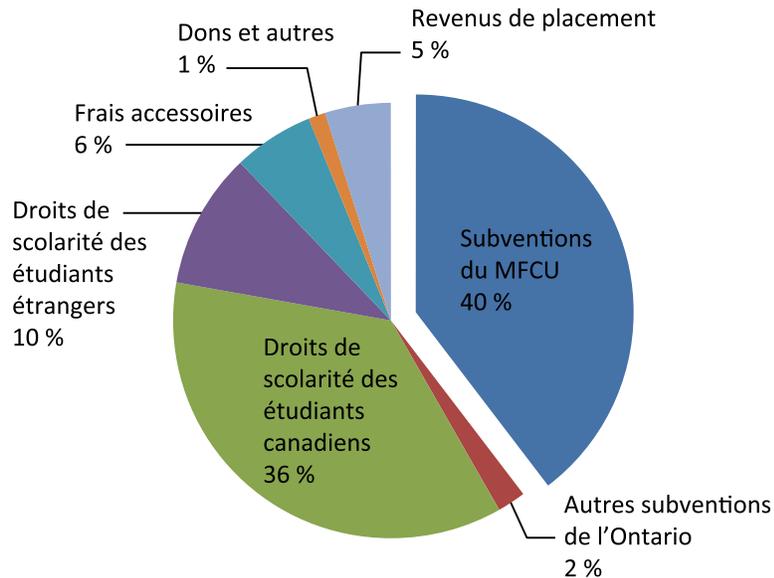
2. Le financement fondé sur le rendement repose sur les indicateurs clés de rendement et les rapports annuels sur les ententes pluriannuelles de reddition de comptes. Les indicateurs clés de rendement actuels incluent le taux d'obtention du grade et le taux d'emploi six mois et deux ans après l'obtention du grade. Après que les ententes pluriannuelles sont remplies, l'allocation de l'établissement est déterminée en fonction de sa part des inscriptions par rapport aux effectifs du système.
3. Les subventions spéciales, qui appuient des objectifs stratégiques particuliers, apportent du financement supplémentaire pour répondre aux besoins des étudiants et des établissements.

Il convient de rappeler qu'à quelques exceptions près, les universités ont la pleine responsabilité fiduciaire de l'utilisation de leurs subventions de fonctionnement. Les universités doivent rendre compte dans un rapport de la répartition des fonds reçus, mises à part les subventions de fonctionnement de base, mais elles ont toute discrétion pour décider de leur utilisation.

Les subventions de l'Ontario représentent 42 pour cent en moyenne des revenus de fonctionnement du secteur universitaire

auxquels s'ajoutent des fonds d'autres sources comme les droits de scolarité des étudiants et les frais accessoires. De plus, le Ministère alloue des fonds à des projets d'immobilisations particuliers et à l'aide financière aux étudiants; par ailleurs, le ministère de la Recherche et de l'Innovation subventionne la recherche en partenariat. Les revenus de fonctionnement n'incluent pas ces subventions de recherche, les dotations, les fonds en fiducie et les subventions d'immobilisations.

Revenus de fonctionnement des universités de l'Ontario, par source pour 2013-2014



Source : Council of Financial Officers – Universities of Ontario

3. Réforme du modèle de financement des universités

3.1 Objet

Promouvoir la réussite des étudiants et assurer la viabilité à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire.

3.2 Principes essentiels

Les consultations se concentreront sur la façon dont le nouveau modèle de financement servira les principes suivants :

- ◆ Améliorer la qualité dans le secteur postsecondaire et l'expérience globale des étudiants;
- ◆ Appuyer le processus existant de différenciation énoncé dans l'entente de mandat stratégique de chaque université;
- ◆ Assurer la viabilité financière et la viabilité à long terme du secteur de l'éducation postsecondaire;
- ◆ Améliorer la transparence et la responsabilisation.

3.2.1 Améliorer la qualité dans le secteur postsecondaire et l'expérience globale des étudiants

La qualité dans le secteur postsecondaire est un but partagé entre le gouvernement et les collèges et universités de l'Ontario, qui veillent aussi à offrir aux étudiants une éducation postsecondaire aussi accessible, abordable et novatrice que possible afin qu'ils puissent acquérir les compétences nécessaires pour contribuer activement à l'économie mondiale du XXI^e siècle.

3.2.2 Appuyer le processus existant de différenciation

Les universités de l'Ontario possèdent un grand nombre d'atouts qui résident tant dans leurs programmes d'enseignement que dans leurs activités de recherche de pointe. Le gouvernement s'est engagé à aider les établissements à renforcer ces atouts bien établis et à les exploiter. Le secteur universitaire de l'Ontario

devrait être en mesure d'offrir toutes les possibilités d'éducation dont les étudiants et les communautés ont besoin pour prospérer dans l'environnement concurrentiel mondial.

3.2.3 Assurer la viabilité financière

Le gouvernement s'est engagé à travailler avec les établissements pour construire un système d'éducation postsecondaire financièrement viable et de haute qualité à court et à long terme. Cette priorité permettra de veiller à ce que les Ontariens aient accès à une gamme complète d'options d'éducation postsecondaire abordables et de haute qualité maintenant et à l'avenir.

3.2.4 Améliorer la transparence et la responsabilisation

Le gouvernement a la responsabilité de veiller à ce que le financement des universités soit distribué de manière transparente et de renforcer la responsabilisation entre le gouvernement, les établissements et le public.

4. Processus de participation

4.1 Approche générale

Le Ministère promet l'ouverture et la transparence tout au long de cette consultation. Même si nous acceptons volontiers les commentaires sur des sujets liés au modèle de financement des universités, les participants à la consultation devraient garder à l'esprit les principes de l'examen et les questions de discussion indiquées ci-dessous.

4.2 Questions pour la discussion

Questions générales

1. Quels seront les plus grandes possibilités ou les plus grands défis qui se présenteront dans le secteur universitaire en Ontario au cours des 15 prochaines années?
2. À votre avis, comment le modèle de financement pourrait-il servir au mieux les principes essentiels dont il est question dans cette consultation?

Améliorer la qualité dans le secteur postsecondaire et l'expérience globale des étudiants

3. Quels sont les facteurs qui sont essentiels à une bonne expérience étudiante (p. ex., l'équité, la résilience et la réussite)?
4. Comment le modèle de financement pourrait-il mieux promouvoir l'amélioration de la qualité de l'enseignement au premier cycle et appuyer l'innovation dans les programmes (p. ex., apprentissage par l'expérience ou par l'entrepreneuriat)?

Appuyer le processus existant de différenciation

5. Comment le modèle de financement pourrait-il mieux s'aligner sur le contenu des ententes de mandat stratégique et du cadre stratégique de différenciation, afin notamment d'appuyer la différenciation entre les établissements?
6. Comment le modèle de financement pourrait-il mieux tenir compte de la diversité géographique et des partenariats communautaires?
7. Quel rôle la mesure des résultats devrait-elle jouer pour appuyer la différenciation?

Assurer la viabilité financière

8. De quel environnement ou conditions les universités auraient-elles besoin pour assurer leur viabilité financière?
9. Quels sont les incitatifs ou les mesures auxquels le modèle de financement devrait donner priorité afin d'aider les universités à avoir une courbe de coûts viable?

Améliorer la transparence et la responsabilisation

10. Comment améliorer le processus de reddition de comptes entre les universités et le gouvernement et comment le structurer afin de montrer plus clairement que les résultats clés sont atteints?
11. Comment le modèle de financement pourrait-il être remanié afin d'assurer une plus grande transparence?

Pour conclure

12. Voudriez-vous nous faire part d'autres préoccupations ou recommandations?

4.3 Composantes clés de la participation

Le gouvernement a nommé l'ancienne sous-ministre Sue Herbert pour diriger le processus. Le Ministère a l'intention de mobiliser un vaste éventail d'intervenants tout au long de ce processus. En plus de la haute administration universitaire, d'étudiants et du corps professoral, le Ministère fera aussi appel à des secteurs connexes comme des collèges, des employeurs, des associations professionnelles et le secteur de l'éducation élémentaire et secondaire. Le Ministère mettra aussi à contribution des experts du secteur tout au long de la consultation.

4.3.1 Processus de participation

Outre des rencontres individuelles, le Ministère organisera des réunions ouvertes sur des sujets et perspectives touchant la réforme du modèle de financement avec d'autres intervenants et la directrice du processus.

Le Ministère remercie le Conseil des universités de l'Ontario qui a constitué un groupe d'étude et un groupe de travail technique sur le sujet et attend avec intérêt leurs bons conseils et leur expertise.

Les réponses aux questions de discussion devront être envoyées au Ministère d'ici le 1^{er} septembre 2015 par l'intermédiaire du site ontario.ca/financementdesuniversites ou, par courriel, à l'adresse FundingModel@ontario.ca. Les mémoires devraient porter sur la réforme du mécanisme d'allocation du modèle de financement des universités et aborder les questions proposées pour la discussion. La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée s'applique aux renseignements dont le Ministère a la garde ou le contrôle. Les mémoires devraient préciser si des renseignements sont confidentiels au sens des articles 17 (Renseignements de tiers) et 21 (Vie privée) de cette loi.

ontario.ca/financementdesuniversites

4.3.2 Résumé de la consultation

Fidèle à la nature ouverte et transparente du processus de consultation, le Ministère remettra à la fin du processus un rapport public contenant le résumé des consultations.

